# Regroupement familial : un étranger, c'est fait pour rapporter

Autor(en): **Delley**, **Jean-Daniel** 

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public** 

Band (Jahr): 25 (1988)

Heft 920

PDF erstellt am: **24.05.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018320

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

AVENIR URBAIN

### Dessine-moi une politique

(jd) Les grandes villes ont mal à leur développement: engorgement et commercialisation des centres, croissance par la périphérie, difficultés de circulation, pollution de l'air, pénurie de logements. Est-il encore possible de penser l'avenir urbain ou l'évolution constatée est-elle inéluctable? Nous abordons le problème avec l'exemple genevois, tout d'abord à propos du centre-ville et, la semaine prochaine, des zones industrielles urbaines.

«Le centre ville se meurt!» Ce cri d'alarme des commercants n'est pas nouveau. Face à une baisse dramatique de leur chiffre d'affaires, ils ont incriminé tour à tour les restrictions imposées à la circulation automobile, l'absence de places de parc en nombre suffisant, le chantier de la gaine technique des rues basses. Les récriminations des commerçants ont trouvé l'oreille attentive de Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie publique genevoise (Journal de Genève du 2 septembre 1988) qui se fait fort de rallier à sa position réalisation rapide de nouveaux parkings au centre — une majorité du Conseil d'Etat jusqu'à présent opposée à tout nouveau projet. Dans un audacieux amalgame, le magistrat démocratechrétien lie l'absence d'animation du centre-ville, la baisse de l'activité commerciale, le manque de parkings et le recul du tourisme.

L'élaboration d'une politique exige plus qu'une équation simpliste qui fait dépendre l'animation d'une cité de la densité des places de parc (rappel: cette densité est à Genève plus élevée que dans les autres villes suisses). Elle nécessite de prendre en compte tous les paramètres qui assurent la vie d'un quartier. C'est un promoteur immobi-

Nombre de places de stationnement par hectare dans quelques centresville suisses (toutes catégories confondues, places privées et publiques): Genève: 94; Zurich: 58; Bâle 58; Lausanne: 54; Berne: 50.

lier, Gabriel Tamman — connu du public depuis son récent rachat de Confédération Centre — qui, dans un récent courrier des lecteurs (Journal de Genève du 6 septembre 1988), a rappelé opportunément quelques vérités élémentaires. Tout d'abord le commerce du centre doit viser en priorité la population locale et offrir une gamme de produits peu encombrants accessibles à une clientèle piétonne; les dollars comme les pétrodollars sont volatiles et ne peuvent assurer à terme la stabilité du commerce. Ensuite, sa survie dépend non seulement du maintien des magasins mais aussi du retour de sa population résidente, donc de l'existence de logements.

Or précisément l'évolution du centre a suivi une direction inverse: multiplication des commerces de luxe dont l'éventaire constitue une injure au consommateur moyen; emprise croissante des banques, des assurances, des sociétés commerciales qui paradent pour des raisons de pur prestige et provoquent un flux important de pendulaires; diminution du parc de logements.

Contrecarrer cette évolution n'est certes pas chose facile. Mais le recul du tourisme de luxe offre peut-être une issue. Déjà le fiasco de Confédération Centre, ce temple de la consommation de luxe érigé par l'Union de Banques suisses, ouvre la voie à une réorientation vers des besoins plus réels. Et si le tertiaire dominant, prenant conscience de sa responsabilité dans l'engorgement diurne et la désertification nocturne du centre, renonçait à une partie de sa rente foncière, décentralisait ses activités et restituait à la population les logements nécessaires, un pas décisif serait fait vers une réanimation véritable du cœur de la ville. ■

REGROUPEMENT FAMILIAL

## Un étranger, c'est fait pour rapporter

(jd) Le salaire fixé pour les manœuvres dans la convention collective de la construction ne suffit pas à faire vivre une famille. Plädoyer, le magazine des juristes démocrates, l'affirme dans sa dernière livraison.

En effet, un ouvrier yougoslave qui travaille depuis 15 ans en Suisse, d'abord comme saisonnier puis au bénéfice d'un permis annuel, s'est vu refuser par les autorités zurichoises la possibilité de faire venir en Suisse sa femme et son fils. Motif: revenu insuffisant et risque d'être à la charge de l'assistance publique. La législation fédérale n'autorise en effet le regroupement familial que si, notamment, le requérant dispose de moyens financiers suffisant à l'entretien de sa famille.

L'ouvrier yougoslave reçoit un salaire net de 2550 francs, supérieur au minimum de la convention collective et dépassant de 300 francs le minimum vital défini par l'Office des poursuites. ■

### **ECHOS** DES MEDIAS

Le groupe de presse de la Basler Zeitung a bouclé ses comptes au 30 juin. Le chiffre d'affaires 1987/1988 a, pour la première fois, dépassé 200 millions de francs. Plus de la moitié de ce chiffre est dû à la bonne marche du journal.

Certains prétendent qu'à Bâle des acheteurs du Blick Basel se contentent du cahier local et laissent les deux cahiers suisses au vendeur. Le journal lui-même s'est fait l'écho de cette tendance.